

WANEP ALERT AND RESPONSE MECHANISM

WARMM

Policy Brief SEPTEMBRE 2025

Guinée

Référendum Constitutionnel en Guinée:

Nécessité d'ouverture et
d'inclusion pour limiter les
risques "d'une constitution
non consensuelle"



**RÉSEAU OUEST-AFRICAIN
POUR L'ÉDIFICATION DE LA PAIX**
L'EDIFICATION DES RELATIONS POUR LA PAIX

Copyright: WANEP © 2025

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- **AES:** Alliance des États du Sahel
- **BL:** Bloc Libéral
- **CEDEAO:** Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- **CENI:** Commission Electorale Nationale Indépendante
- **CNRD:** Comité National du Rassemblement pour le Développement
- **CNT:** Conseil National de la Transition
- **CNOSG:** Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne
- **CS:** Cour Suprême
- **DGE:** Direction Générale des Élections
- **DNAPAE:** Direction Nationale des Affaires Politiques et de l'Administration Électorale
- **E-MAM:** Suivi, Analyse et Atténuation de la Violence Électorale
- **FNDC:** Front National pour la Défense de la Constitution
- **HAC:** Haute Autorité de la Communication
- **UFDG:** Union des Forces Démocratiques de Guinée
- **MATD:** Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
- **MoDeL:** Mouvement Démocratique Libéral
- **MOE UE:** Mission d'Observation Électorale de l'Union Européenne
- **OGE:** Organe de Gestion des Elections
- **ONU:** Organisation des Nations Unies
- **OSC:** Organisation Non Gouvernementale
- **PEDN:** Parti de l'Espoir pour le Développement National
- **PTFs:** Partenaires Techniques et Financiers
- **PN-RAVEC:** Programme National de Recensement Administratif à Vocation d'État Civil
- **SPPG:** Syndicat des Professionnels de la Presse de Guinée
- **UA:** Union Africaine
- **UE:** Union Européenne
- **UFR:** Union des Forces Républicaines
- **RPG Arc-en-ciel:** Rassemblement du Peuple de Guinée
- **RSF:** Reporteurs Sans Frontière
- **WANEP:** Réseau Ouest Africain pour l'Édification de la Paix



Référendum Constitutionnel en Guinée:

Nécessité d'Ouverture et d'Inclusion pour Limiter les Risques "d'une Constitution non Consensuelle"

INTRODUCTION

La République de Guinée est dans une phase décisive de sa transition avec l'organisation prochaine des élections (référendum constitutionnel de 2025, élections législatives, locales et la présidentielle). Ces scrutins, censés marquer le retour à l'ordre constitutionnel après la prise du pouvoir le 5 septembre 2021, présentent des risques à cause d'une profonde et historique crise de confiance entre les différents acteurs impliqués dans ces processus. Cet environnement ravive le souvenir des cycles électoraux de 2010 et 2020, marqués par des

violences et des contestations dont les souvenirs sont encore vivaces dans les esprits et les séquelles visibles au sein des communautés touchées.

Malgré les efforts du Gouvernement de transition et des autres acteurs concernés avec les contributions des partenaires, le processus reste caractérisé par une série de facteurs de risques, les uns aussi sensibles que les autres. Dans l'ensemble, les approches utilisées pour le traitement de ces facteurs, les limites et restrictions perçues ou vécues par certaines parties prenantes, les silences ou les non-communications autour du

MÉCANISME D'ALERTE ET DE RÉPONSE DE WANEP (WARM)

Le mécanisme d'alerte et de réponse de WANEP (WARM) fait partie intégrante du programme de prévention et de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest, coordonné par le Réseau Ouest-Africain pour la Consolidation de la Paix (WANEP). Grâce à son programme WARM, le WANEP prépare le terrain pour un réseau d'alerte précoce et de réponse basé sur la société civile en Afrique, en

mettant l'accent sur la sécurité humaine. WARM couvre l'ensemble des quinze (15) pays de la région de l'Afrique de l'Ouest.

Depuis 2002, WANEP a conclu un accord avec la CEDEAO par la signature d'un Protocole d'accord (MOU) dans le cadre du renforcement des capacités en matière de prévention des conflits.

L'un des objectifs de cet accord est d'interfacer WARM avec les systèmes d'alerte précoce de la CEDEAO afin d'optimiser la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest. En vue de ce développement, WANEP a mis en place un bureau de liaison situé au Secrétariat de la CEDEAO à Abuja depuis avril 2003.

En reconnaissance du rôle et des réalisations du Réseau Ouest-Africain pour la Consolidation de la Paix (WANEP) dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest, le Conseil Économique et Social des Nations Unies, lors de sa session de fond de 2006, a accordé à WANEP le statut consultatif spécial auprès de l'ONU. WANEP est donc mandaté pour désigner un représentant officiel auprès des Nations Unies à New York, Genève et Vienne afin de poursuivre les stratégies de plaidoyer et de sensibilisation en faveur de la paix et de la sécurité humaine.

processus, etc... ont contribué à une atmosphère socio-politiquement chargée limitant les chances d'un référendum constitutionnel inclusif et participatif.

Le présent document de politique propose une analyse des parties prenantes (I), un exposé des risques majeurs et des leviers d'action (II), des scénarios possibles (III) et des recommandations actionnables (IV) pour un processus électoral pacifique, inclusif et crédible.

I. PARTIES PRENANTES AU REFERENDUM

Enclenchée par la prise du pouvoir le 5 septembre 2021, la transition militaire en cours en Guinée, a profondément remodelé le paysage politique et partisan, avec des relations complexes entre les autorités de la transition, les partis politiques, la société civile, la communauté régionale et internationale.

D'un côté, le Général Mamadi DOUMBOUYA et son gouvernement, avec l'appui du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD), tente de légitimer et de consolider son pouvoir pour conduire ses réformes et tendre vers sa vision¹ pour le pays. Face à lui, les partis politiques et la société civile, bien que sous pression et faisant face à des défis spécifiques liés à leurs champs d'action respectifs, appellent au retour à l'ordre constitutionnel.

La communauté régionale et internationale quant à elle, suit les développements et cherche les voies et moyens vers une transition inclusive et un retour à l'ordre constitutionnel en Guinée.



LES MEMBRES DU 1^{ER} GOUVERNEMENT DE TRANSITION DISSOUT

1. Le Général Mamadi DOUMBOUYA, son gouvernement et le CNRD

Le 5 septembre 2021, "l'Armée républicaine à travers le Comité National de Rassemblement et de Développement (CNRD) présidé par le Général Mamadi DOUMBOUYA a pris le pouvoir"². Lors de son discours d'investiture en qualité de Président de la Transition, Chef de l'État, le Général Mamadi DOUMBOUYA a déclaré que "sous la direction du CNRD, le pays s'est doté d'une Charte de la Transition, qui prévoit, notamment, un Gouvernement de Transition et un Conseil National de Transition, qui auront la charge de dérouler les différentes missions de la Transition"³. Au nombre des missions, étaient citées : la rédaction d'une Nouvelle Constitution ; la Refondation de l'État ; la Lutte contre la corruption ; la Réforme du système électoral ; la Refonte du fichier ; l'Organisation des élections libres, crédibles et transparentes et la Réconciliation nationale.

C'est dans ce contexte que le CNRD exerce un contrôle sur le Gouvernement, les réformes électorales ainsi que les institutions chargées de l'organisation des élections dont le Référendum constitutionnel du 21 septembre 2025. A l'analyse, la volonté de contrôle du CNRD semble prendre le dessus sur les standards et exigences de l'international et sur certaines attentes des parties prenantes en matière de démocratie en générale, de démocratie électorale et de transparence. Comme un Commandement en Chef, le CNRD, son Président et le Gouvernement de transition pilotent le processus du Référendum constitutionnel. En face, les partis politiques, surtout ceux de l'opposition peinent à se faire entendre sur un certain nombre de choses en lien avec l'ensemble du processus de transition enclenché depuis le 5 septembre 2021.



DES MILITAIRES DU CNRD LORD DE LA LECTURE DU COMMUNIQUE DE DISSOLUTION DU PREMIER GOUVERNEMENT DE TRANSITION EN FEVRIER 2024

¹ Le Programme SIMANDOU 2024 (<https://simandou2040.gn/>) bâti sur 5 différents piliers est présenté comme l'une des manifestations de la vision du gouvernement.

² Lire le communiqué N° 0001/CNRD/2021 du 05 septembre 2021, accessible au <https://presidence.gov.gn/wp-content/uploads/2024/11/1.-DISCOURS-PRIS-DE-RESPONSABILITE-05-SEPT-2021-.pdf>

³ Général Mamadi Doumbouya, Discours d'investiture accessible au <https://presidence.gov.gn/wp-content/uploads/2024/01/DISCOURS-DINVESTITURE.pdf>

2. Les Leaders et Partis Politiques

Avant l'avènement du CNRD en septembre 2021, la Guinée comptait environ 211⁴ partis politiques agréés. Entre juin 2024 et mars 2025, les autorités de la transition à travers le Ministère de l'Administration du Territoriale et de la Décentralisation (MATD) ont effectué une évaluation des partis politiques dont les résultats ont considérablement dédensifié le paysage politique. En effet, 53 partis politiques (25%) ont été dissouts ; 67 partis politiques (32%) mis sous observation pour trois mois ; 54 partis politiques (25%) suspendus de toute activité pendant trois mois et les 37 autres partis politiques restants (18%) n'ont pas pu être évalués pour diverses raisons y compris la difficulté à les localiser ou à entrer en contact avec eux. Il est donc plausible que de nouvelles suspensions interviennent. En réponse aux résultats de cette évaluation, les partis politiques ayant régularisé leur situation, conformément aux dispositions légales et règlementaires de la Charte de la transition, ont été autorisés à mener leurs activités politiques seulement au niveau de leurs différents sièges.

Sur le même plan, les leaders des partis politiques traditionnels (l'UFDG) de Cellou Dalein DIALLO, le RPG Arc-en-ciel de l'ex-Président déchu Alpha CONDE, le BL de Faya MILLIMOUNO, le PEDN de Lansana KOUYATE, l'UFR de Sidya TOURE, le MoDeL de Aliou BAH et

d'autres formations politiques) se sont montrés relativement hostiles à la conduite de la transition qu'ils jugent unilatérale. Ils exigent au CNRD le respect de la Charte de la Transition, un dialogue inclusif, un calendrier de transition clair et un retour rapide à l'ordre constitutionnel civil. Même s'ils sont divisés sur la stratégie à adopter face au référendum (participation ou boycott), la plupart des partis politiques de ces leaders sont confrontés à d'importantes difficultés. En effet, Cellou Dalein DIALLO, Sidya TOURE et de l'ex-Président déchu Alpha CONDE sont tous contraints de vivre en exil. Pour différentes raisons, d'autres dignitaires de l'ancien régime d'Alpha CONDE et des leaders politiques sont emprisonnés dont Aliou BAH, Président du Mouvement Démocratique Libéral (MoDel) condamné à deux ans de prison ferme pour offense et diffamation envers le Chef de l'État via les réseaux sociaux. Il est aussi important de souligner qu'après les défis susmentionnés, le RPG Arc-en-ciel et l'UFDG traversent des sérieuses crises de leadership. Dans ce contexte difficile pour les partis politiques, du fait des problèmes politico-judiciaires de certains leaders politiques, les divisions internes à ces partis et le manque de synergie stratégique entre eux contribuent à les affaiblir face au camp du CNRD, son président et le Gouvernement de transition. Dans la perspective des élections à venir, une telle situation limite l'inclusivité et expose la société civile et la communauté régionale et internationale à une plus grande responsabilité.



Alpha CONDE

Cellou Dalein DIALLO
Leaders des principaux partis politiques

Sidya TOURÉ

⁴ République de Guinée, Rapport final de l'évaluation des partis politiques 2024, Octobre 2024, Page 20

3. La Société Civile dans sa diversité

Depuis 2002, il existe en Guinée un Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne (CNOSCG) qui a pour rôle et mission de regrouper les OSC en faveur de la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et du développement harmonieux dans un climat de paix. Un mois après la prise de pouvoir par le CNRD, plus précisément le 4 octobre 2021, le CNOSCG a lancé un Comité de Suivi de la Transition pour capitaliser les leçons tirées des précédentes transitions en Guinée afin de garantir une transition participative et transparente. En évaluant, de manière critique cette action, il apparaît que le CNOSCG n'a pas réussi à fédérer les OSC autour de cette mission. Au-delà du CNOSCG, l'écosystème associatif en Guinée est animé par plusieurs OSC qui peuvent être regroupées en deux catégories : des "OSC de soutien" et "des OSC classiques".

Les premières et les plus nombreuses soutiennent et appuient les initiatives du bloc CNRD- Gouvernement-

Président. Elles fonctionnent relativement sans contraintes ni pressions. Tandis que, les deuxièmes rencontrent quelques défis limitant leurs opérations et expressions. Opérant, entre autres, sur les questions de droits humains, de bonne gouvernance, de transparence et de démocratie, cette deuxième catégorie d'OSC rencontre des difficultés limitant ses activités et l'expression de ses avis ou opinions.

C'est par exemple le cas du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC), symbole de la résistance citoyenne entre 2019 et 2020, qui a été dissoute le 08 août 2022 après une courte "lune de miel" avec les autorités de la transition. Le climat tendu⁵ entre le Syndicat des Professionnels de la Presse de Guinée (SPPG), les autorités de la transition et les limitations qui en découlent, sont un autre exemple. En résumé, la société civile guinéenne apparaît suffisamment limitée, face au bloc CNRD- Gouvernement- Président pilotant le processus du référendum.



LES RESPONSABLES DU FRONT NATIONAL POUR LA DEFENSE DE LA CONSTITUTION (FNDC)

4. Les Partenaires, la Communauté régionale et internationale

Plusieurs Partenaires et acteurs de la Communauté régionale et internationale interviennent en Guinée, y compris la CEDEAO, l'Union Africaine, le Système des

Nations Unies ainsi que des partenaires bilatéraux comme les États-Unis, l'Union Européenne et autres. Depuis la prise du pouvoir le 5 septembre 2021, ils s'activent auprès des différentes parties prenantes pour faciliter un retour rapide à l'ordre constitutionnel,

⁵ Le Secrétaire General du SPPG, Sékou Jamal Pendessa a été arrêté le 19 janvier 2024 pour ses prises de position contre la censure et les restrictions imposées aux médias. Il fut condamné, le 23 février 2024, par le Tribunal de Première Instance de Dixinn à 06 mois de prison dont 03 mois avec sursis. Certains médias privés ont été fermés en mai 2024.

prévenir une escalade d'instabilité et contribuer à la crédibilisation des processus électoraux y compris le référendum du 21 septembre 2025. Au-delà des sanctions imposées par la CEDEAO et sous son leadership, les efforts de médiation de cette Institution régionale ont abouti à la réduction de la durée de la transition de 36 mois à 24 mois, à l'acceptation d'un cadre inclusif de concertation, à la demande d'appui technique et financier pour la mise en œuvre du chronogramme, à l'acceptation d'un comité de suivi pour assurer le respect et l'adhésion au chronogramme par tous les acteurs.⁶ Les compromis ont abouti à la signature, en octobre 2022, de la feuille de route de 24 mois à compter de janvier 2023.

Toutefois, l'urgence régionale occasionnée par le retrait de la CEDEAO des trois pays (Mali, Niger et Burkina-Faso) ayant créé l'Alliance des États du Sahel (AES) a contribué à un relâchement du suivi requis pour la mise en œuvre rigoureuse de la feuille de route signée en commun accord. Comme conséquence, les lignes n'ont pas vraiment bougé en ce qui concerne le suivi rigoureux par la CEDEAO du calendrier de la transition. En considérant la sensibilité du contexte et à la volonté de contrôle total du CNRD, la Communauté régionale et internationale tente actuellement, sans tout le succès escompté, d'œuvrer pour l'inclusivité, l'intégrité et la transparence des processus en cours dans le pays. L'efficacité de leurs actions semble aussi être limitée par leur faible capacité à maintenir une coordination dynamique et une synergie d'intervention vis-à-vis du bloc CNRD- Gouvernement- Président. En somme, le contexte semble offrir un boulevard à l'action d'un seul camp limitant ainsi les chances d'inclusivité et augmentant celles de potentielles remises en cause des résultats une fois que les autres acteurs retrouveront leurs moyens d'action et d'expression.

II. FACTEURS DE RISQUE ET LEVIERS POUR LE REFERENDUM

Le Référendum constitutionnel du 21 septembre 2025 est d'une importance capitale pour la Guinée dans ses

efforts vers un ordre constitutionnel pour soutenir le développement du pays avec l'implication de toutes les forces vives. Le principal enjeu partagé par une grande partie des Guinéens est de se doter d'une constitution correctrice de celle violemment contestée de mars 2020 sous le régime de l'ancien Président Alpha CONDE. Au-delà de cet enjeu partagé, le balisage du chemin pour la "conservation du pouvoir politique" ou "l'alternance politique" à l'issue de la présidentielle à venir est l'autre enjeu pour les différentes parties prenantes.

Dans un tel environnement d'enjeux, l'analyse des dynamiques pré-électorales révèle plusieurs facteurs potentiels de risques dont la plupart sont des défis structurels et opérationnels non encore résolus mais exacerbés par le contexte actuel de transition politique dirigée par le CNRD.

1. L'historique de la crise de confiance dans les Organes de Gestion des Élections (OGE) transitoires, non indépendants

Dès la prise du pouvoir le 5 septembre 2021, le pays a connu la dissolution d'institutions électorales traditionnelles notamment la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) et la Cour Constitutionnelle qui jouaient des rôles prépondérants dans l'organisation des élections et la certification des résultats en Guinée depuis 2007. Leurs fonctions et prérogatives ont été récemment transférées par les autorités de la transition respectivement à la Direction Générale des Élections (DGE)⁷ relevant du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) et à la Cour Suprême. Cette décision est critiquée par certains acteurs sociopolitiques qui craignent le retour des anciennes pratiques en matière de fraudes électorales.

Avant la création de la DGE, les opérations électorales étaient conduites par la Direction Nationale des Affaires Politiques et de l'Administration Électorale (DNAPAE) du MATD qui a piloté, du 15 avril au 20 juin 2025,⁸ le processus d'enrôlement de la population devant aboutir à l'établissement d'un fichier électoral.

⁶ Chronogramme de la transition accessible <https://gouvernement.gov.gn/chronogramme-de-la-transition/>

⁷ Dans un décret (Décret D/2025/0086/PRG/CNRD/SGG modifiant le décret D/2021/061/PRG/CNRD/SGG du 30 décembre 2021 portant mission et organisation du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation) lu à la Télévision Nationale le samedi 14 juin 2025, le Président de la Transition, Général Mamadi Doumbouya, a créé une Direction Générale des Élections (DGE). Le décret en son article 3 précise que cette Direction est "placée sous l'autorité du Ministre en charge de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation... et a un statut équivalent à celui d'une direction de l'administration centrale ayant pour mission, la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'organisation et de gestion des élections et d'en assurer le suivi"

⁸ Le processus d'enrôlement électoral biométrique est prévu durer 45 jours à l'intérieur du pays et 20 jours dans les ambassades et consulats sélectionnés. Accessible au <https://guineematin.com/2025/04/09/recensement-electoral-en-guinee-6-000-kits-denrolement-deja-receptionnes-pour-un-cout-de-35-millions-de-dollars/>

La création de la DGE à trois mois du référendum et la nomination,⁹ à deux mois du référendum, de Mme Djenabou TOURE, jusque-là directrice à la DNAPAE constituent des points de crispation pour certains acteurs impliqués dans ces processus électoraux. En effet, ce retour à une gestion administrative des élections par l'Administration publique est perçu par plusieurs acteurs nationaux et internationaux comme une régression majeure par rapport aux acquis de 2007, lorsque la CENI avait été créée sur une base consensuelle pour garantir plus d'indépendance en matière d'élections en Guinée. Cette situation fait craindre une résurrection des méfiances et crises passées et appelle des efforts pour la construction d'un consensus national sur la conduite des élections à venir.

pour le 21 septembre 2025, une loi spéciale a été adoptée le 25 avril 2025 par les membres du Conseil National de la Transition (CNT) pour régir les prochaines élections.¹⁰ A la date de publication du présent document, cette loi reste méconnue du grand public et de certains acteurs politiques, créant une incertitude générale qui renforce davantage une méfiance susceptible de raviver des tensions politiques pré-et post-électorales entre les acteurs dans le pays. Par ailleurs, le changement de juge électoral déjà mentionné dans le précédent point, ne rassure pas certains acteurs politiques y compris ceux de l'opposition qui gardent en mémoire certaines décisions controversées de cette Cour lors des élections de 2010 et doute ainsi de sa capacité à statuer de manière indépendante.

2. Un nouveau cadre juridique nécessitant appropriation par les acteurs

Avant l'avènement du 5 septembre 2021, les modifications fréquentes et tardives du Code électoral guinéen ont toujours été des sources de tensions dans le pays. A l'approche du Référendum constitutionnel prévu

En 2020, malgré les violences pré-électorales, les allégations de fraudes et les contestations des résultats du Référendum constitutionnel du 22 mars par le FNDC et l'UFDG, la Cour Constitutionnelle d'alors a pu valider les résultats de ce referendum qui a ouvert les portes d'un 3ème mandat à l'ex-Président Alpha CONDE.¹¹



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION GUINEE

⁹ Par décret lu à la télévision nationale le mardi 22 juillet 2025

¹⁰ Le CNT l'organe législatif de la transition a adopté le 25 avril 2025, la loi ordinaire L/2025/012/CNT qui a pour objectif de fixer les règles générales encadrant le déroulement du référendum constitutionnel en Guinée. Le texte prévoit la création de deux structures dont la DGE et l'Observatoire Électorale des Élections. Le Président de la Transition, dans un décret lu sur les antennes des médias d'État, dans la nuit du samedi 14 juin 2025, a promulgué ladite loi.

¹¹ Guinée: Alpha Condé prête serment pour un troisième mandat controversé. Disponible sur: <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/guin%C3%A9-alpha-cond%C3%A9-pr%C3%AAt-serment-pour-un-troisi%C3%A8me-mandat-controvers%C3%A9/2077854>

3. Un nouveau fichier électoral à l'épreuve de l'historique manque de confiance des parties prenantes

Lors de chaque élection majeure en Guinée, la fiabilité du fichier électoral est toujours au centre des débats entre les acteurs politique guinéens. Certes, l'introduction en 2025 du recensement biométrique des électeurs devrait réduire certains des griefs majeurs dont les doubles enrôlements et les fraudes identitaires grâce à l'identifiant personnel unique et l'introduction de la géolocalisation des électeurs.¹² Prévue initialement pour la période du 15 avril au 30 mai 2025 à Conakry et environs puis pour 20 jours à l'étranger, l'enrôlement biométriques avait été étendu au 20 juin 2025¹³ à 18h et du 1er au 20 juin 2025 dans les représentations diplomatiques. Les reports constatés lors de ce recensement ont été occasionnés par des problèmes techniques et des menaces de boycott des agents recenseurs pour des réclamations de paiement de primes et de meilleures conditions de travail. Pour ce qui concerne les Guinéens établis à l'étranger, les documents¹⁴ exigés par les autorités pour leur enrôlement et le délai du processus ont contribué, d'une manière générale, à leur faible participation. N'étant pas en mesure de fournir ces documents dans le délai requis, beaucoup d'entre eux n'ont pu se faire enrôler.

Selon les statistiques provisoires fournies par les autorités de transition le samedi 19 juillet 2025, le recensement biométrique a permis d'inscrire plus de 6.7 millions de Guinéens sur la nouvelle liste électorale, y compris les citoyens de la diaspora. Une analyse comparative révèle que ce nombre représente une augmentation d'environ 1,3 millions d'inscrits par rapport au fichier électoral de 2020,¹⁵ soit une croissance de près de 25%. Les chiffres définitifs sont attendus à l'issue de la période d'affichage des listes et de prises en compte des contentieux.

Toutefois, cette augmentation, bien que présentée comme un succès par les autorités, est immédiatement mise en perspective par la méfiance historique

entourant la gestion du fichier électoral. Par exemple, le rapport de la Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne (MOE UE) sur l'élection présidentielle de 2015 avait déjà soulevé des doutes sur une croissance du corps électoral de 15,9% entre 2013 et 2015, alors que la population générale n'avait progressé que d'environ 5,3% sur la même période.¹⁶ En 2020, l'opposition avait soulevé de fortes disparités régionales dans la répartition des électeurs. Un exemple marquant était celui de la région de Kankan, fief historique du pouvoir d'alors, qui concentrait 22% de l'électorat avec 1,17 million d'inscrits, alors que la région de Labé, bastion de l'opposition, ne représentait que 8% avec 424 832 électeurs. Ces déséquilibres, jugés anormaux par l'opposition, avaient alimenté les soupçons de manipulation.

4. Un environnement socio-politique tendu et propice à la désinformation

Depuis le début des années 2000, les élections et les crises politiques en Guinée ont souvent donné lieu à des discours de haine entre les formations politiques. Les élections présidentielles de 2010, 2015 et 2020 ont été particulièrement marquées par des tensions ethniques dans plusieurs régions du pays, exacerbées par les discours de haine et de division. A la veille de l'élection présidentielle du dimanche 18 octobre 2020, le réseau WANEP Guinée regrettait "la rupture du dialogue entre les acteurs politiques qui est restée sans solution et la campagne a été émaillée de discours inappropriés, haineux et à relents communautaires de certains leaders des partis politiques" en dépit des efforts de médiation de plusieurs acteurs nationaux et internationaux pour des élections inclusives, transparentes, crédibles et apaisées¹⁷.

Des rapports d'observations électorales passés¹⁸ ont aussi suffisamment documenté un accès inégal des partis politiques aux médias d'État et des suspensions de médias privés par la Haute Autorité de la Communication (HAC) en période électorale. Pour le référendum à venir, des situations de fermeture de

¹² Une personne enregistrée dès l'âge de 10 ans aura un extrait de naissance intégral, un identifiant personnel unique et une inscription automatique sur le fichier électoral tel que prévue dans le cadre du Programme National de Recensement Administratif à vocation d'État Civil. Accessible au <https://www.facebook.com/MaspfcGN/posts//721750426843720/>

¹³ Lire plus de détails au : <https://guineenews.org/2025/05/27/guinee-le-recensement-biometrique-prolonge>

¹⁴ (carte d'identité biométrique, extrait de naissance ou jugement supplétif transcrit et certificat de nationalité...)

¹⁵ Pour rappel, les élections de 2020 avaient enregistré 5 179 600 inscrits pour les législatives de mars 2020 et 5 367 198 inscrits pour la présidentielle d'octobre de la même année.

¹⁶ "RAPPORT FINAL - Mission d'observation électorale de l'Union européenne en Guinée, Élection présidentielle 2015", décembre 2015. Le rapport est disponible sur EU EOM FR GUINEA 2015.pdf

¹⁷ WANEP Guinée, Cellule de veille électorale, déclaration d'entrée de l'élection présidentielle, 18 octobre 2020.

¹⁸ Mission d'Observation Électorale de l'Union Africaine (MOEUA) Présidentielle 2020 qui a observé que la couverture médiatique pendant la campagne électorale était déséquilibrée, favorisant certains candidats au détriment d'autres. Le rapport de Human Rights Watch-violences et répression postélectorales a documenté des cas où la HAC a suspendu des médias indépendants, tels que www.guineematin.com

certain médias (radios et télévisions) privés depuis le 22 mai 2024 ont renforcé les suspicions et la méfiance entre les acteurs sociopolitiques du pays.

Aujourd'hui, les réseaux sociaux sont devenus des vecteurs clés d'information et de discours y compris de haine, avec un cadre légal de régulation jugé insuffisant pour y faire face. Avec leur montée en puissance (Facebook, WhatsApp, TikTok), les discours de haine ont pris une nouvelle forme en Guinée. Des discours polarisants, des campagnes de désinformation et des propos incendiaires se propagent plus facilement, amplifiant les tensions entre les communautés. Les jeunes, souvent désillusionnés par la politique, sont particulièrement vulnérables à ces messages de haine en ligne. Par exemple, dans son discours de nouvel an 2025 depuis son lieu d'exil en Turquie, l'ex-Président, Alpha CONDE, avait lancé : "En tant que Chef Suprême des Forces Armées Guinéennes, j'invite instamment tous les hommes en tenue encore patriotes, toutes catégories confondues, à se mettre aux côtés du vaillant peuple guinéen, décidé à se libérer du joug de la junte des narco-trafiquants usurpateurs du pouvoir démocratique. Levons-nous pour défendre notre pays, nos valeurs et notre dignité"¹⁹.

Cependant, si la liberté de presse est garantie, les réseaux sociaux, espaces privilégiés des jeunes par leur couverture territoriale, pourraient être un atout pour des campagnes de sensibilisation et d'information digitales responsables et efficaces dans le cadre des élections à venir.

5. Une culture de violence électorale et de rejet des résultats d'élection

Depuis plusieurs cycles électoraux, la Guinée est marquée par des violences politiques où les manifestations dégénèrent systématiquement en affrontements meurtriers (manifestations menées par le FNDC entre 2019-2020). Le référendum de 2020,

précurseur des tensions qui ont mené à la prise du pouvoir par l'armée, sert de mise en garde. Les manifestations de l'opposition contre la révision constitutionnelle ont été durement réprimées, entraînant des morts, des blessés, des dégâts matériels, des arrestations de sympathisants et des disparitions forcées. Les rapports d'Amnesty International²⁰ et de Human Rights Watch²¹ ont documenté des moments de répressions sanglantes et d'abus au lendemain de l'élection présidentielle de 2020 et les jours suivants principalement dans la capitale Conakry, ainsi que dans d'autres villes et régions comme Nzérékoré, Manéah, Coyah et Dubréka faisant au moins 12 morts (Human Rights Watch) voire 16 personnes tuées par les forces de sécurité (Amnesty International). Dans son rapport préliminaire de l'élection présidentielle de 2020, le réseau WANEP-Guinée craignait déjà une situation qui allait dégénérer par suite de la sortie de Cellou Dalein Diallo, candidat de l'UFDG, qui s'est déclaré "victorieux de l'élection dès le premier tour"²².

Cet héritage de violence politique, combiné à une polarisation extrême crée un terrain fertile pour de nouvelles manifestations violentes pré et post-électorales.

6. Des zones à risque de violence électorale qui demandent des attentions

WANEP-Guinée, dans le cadre de la mise en œuvre de son projet E-MAM (Suivi, Analyse et Atténuation de la Violence Électorale), a réalisé une cartographie des zones à risque de tension électorale en Guinée aux fins de définir des indicateurs de suivi pouvant aider à la prise de décisions pour contribuer à la prévention ou l'atténuation des risques de violences. Cette cartographie a été élaborée en utilisant une méthodologie²³ approuvée depuis des années à travers les 14 pays de l'Afrique de l'Ouest couverts par le même projet depuis 2018.

¹⁹ Guinée: l'ex-président Alpha Condé prend la parole depuis l'étranger - TV5 MONDE Info, <https://www.guinee360.com/30/12/2024/nouvel-an-alpha-conde-lance-un-appel-aux-forces-armees/>

²⁰ Amnesty International, "Guinée : Les forces de sécurité ont tué des personnes dans des quartiers pro-opposition après l'élection présidentielle" (15 décembre 2020), accessible au <https://www.amnesty.org/en/latest/press-release/2020/12/guinea-defense-and-security-forces-killed-people-in-proopposition-neighbourhoods/>

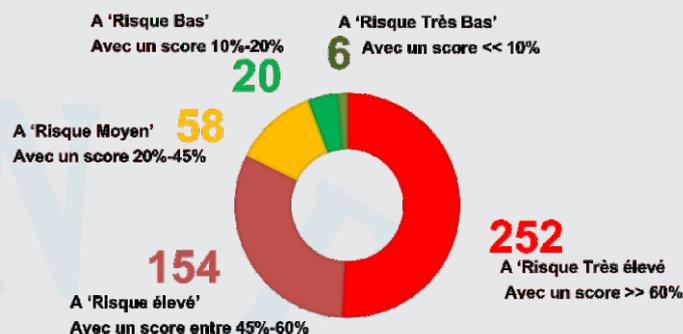
²¹ Human Rights Watch, "Guinée : Violences et répression post-électorales" (19 novembre 2020) accessible au <https://www.hrw.org/news/2020/11/19/guinea-post-election-violence-repression>; "Guinée: Les forces de sécurité n'ont pas réussi à endiguer la violence électorale" (25 septembre 2020) accessible au <https://www.hrw.org/news/2020/09/25/guinea-security-forces-failed-stem-election-violence>

²² WANEP Guinée, La Cellule de Veille Électorale, déclaration préliminaire, 19 octobre 2020.

²³ Elle inclut: 1-Une revue documentaire des rapports d'alerte précoce depuis 2018, missions d'observations électorales et autres rapports sur la sécurité humaine en Guinée ; La consultation d'acteurs locaux, incluant des moniteurs d'alerte précoce et d'autres organisations de la société civile (OSC) ; 2-L'évaluation des 457 quartiers et sous-préfectures de Guinée basée sur 27 indicateurs de risques externes aux élections (Ces indicateurs sont classés en cinq catégories : l'environnement, les conditions humanitaires, la dynamique politique, les conditions socio-économiques et les défis en matière de sécurité.), 3-L'organisation d'atelier multi-acteurs (étatiques et non-étatiques) de pré-validation des résultats.

La première évaluation finalisée le 27 janvier 2025 et validée le 3 juin 2025 présente les résultats suivants:

RÉGIONS	#	RTE	RE	RM	RB	TRB
Conakry	131	50	36	23	16	6
Kankan	70	33	33	4	0	0
N'zérékoré	70	45	20	5	0	0
Labé	56	44	11	1	0	0
Kindia	47	15	26	6	0	0
Faranah	42	11	12	15	4	0
Boké	38	20	14	4	0	0
Mamou	36	34	2	0	0	0
	490	252	154	58	20	6



Les régions de Conakry, Kankan, Nzérékoré et Labé se distinguent par un nombre élevé de zones à risque "Très élevées" de tensions électorales qui méritent des attentions et des actions.

7. Des effets possibles de l'insécurité, des conflits communautaires et des menaces de l'extrémisme violent sur les élections à venir

Le contexte pré-référendum en Guinée est marqué par une insécurité croissante et une criminalité organisée, y compris des vols à main armée, des agressions, des assassinats, et le trafic de drogues telles que la cocaïne, le Kush et le cannabis. Dans son monitoring de sécurité humaine,²⁴ le réseau WANEP-Guinée a enregistré de janvier à juillet 2025, 16 cas de vol à main armée faisant cinq morts et 10 blessés, et plusieurs millions de francs guinéens dérobés. Il y a eu également 25 cas d'assassinat, causant la mort de 19 hommes, une femme et cinq enfants. En lien avec les saisies de drogue, 32 incidents ont été recensés dont les opérations de police ("Épervier" et "Ouragan") qui ont conduit à l'arrestation de 325 personnes dont 42 femmes, et à la saisie de 1 130 kg de drogue (chanvre indien, kush, crack, cocaïne). Neuf personnes, dont une femme, sont décédées à la suite de la consommation de Kush.

Il est important de souligner que, les allégations de gestion opaque et de détournement de fonds publics impliquant certains membres du CNRD et des Ministres du Gouvernement actuel ont créé du ressentiment au niveau de beaucoup de Guinéens, en particulier chez les jeunes qui voyaient initialement le CNRD comme une solution à leurs problèmes de chômage et de sous-emploi. Ce ressentiment de nos jours, constitue un facteur de risque qui pourrait être utilisé par certains hommes politiques et influenceurs sur les réseaux sociaux pour attiser les tensions communautaires, susceptibles d'engendrer des violences pré- et post-électorales en Guinée.

8. Du silence autour de la mobilisation du financement pour le référendum

A un mois du référendum prévu pour le 21 septembre 2025, l'information sur le budget ou la source de son financement n'est pas publique. Dans un contexte de faible mobilisation des recettes internes selon le rapport de suivi de la situation économique en Guinée publié par le Groupe de la Banque Mondiale en 2025, l'absence d'un calendrier et de visibilité sur le budget requis pour la mise en œuvre du processus ont contribué au faible engouement des partenaires techniques et financiers (PTFs) finançant traditionnellement les élections en

²⁴ A travers son Système National d'Alerte Précoce communément appelé NEWS Guinée, la branche Guinéenne du Réseau Ouest Africain pour l'Édification de la Paix (WANEP-GUINÉE), depuis 2013, élabore et diffuse à la fin de chaque mois un bulletin mensuel sur la sécurité humaine afin d'informer les différents acteurs et/ou partenaires et formuler des recommandations à l'endroit des différents décideurs pour une approche de solution aux alertes données. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs de WANEP-GUINÉE mais également grâce au monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

Guinée. En effet, le manque de visibilité sur les besoins réels et sur le calendrier du processus ajoutés au fait que les élections soient organisées par un organe "non indépendant" (la DGE en espèce) posent quelques risques sérieux sur la tenue du référendum à bonne date.

9. La communication et l'ouverture limitées autour du référendum

Depuis mars 2025, le paysage politique de la Guinée est réduit au minimum après les dissolutions (53 partis), les mises sous observation (67 partis) et les suspensions (54 partis) prononcées sur la base des résultats d'une évaluation des 211 partis politiques du pays effectuée par le MATD. Les quelques partis politiques qui sont en règle, ne sont pas permis de mener des activités politiques en dehors de leurs sièges.

En mai 2024, environ quatre radios (Espace FM, Sweet FM, Djoma FM, FIM FM) et deux Télévisions (Djoma TV et Espace TV) privées sont fermées pour diverses raisons occasionnant ainsi des limitations au pluralisme, à l'accès à l'information et à la liberté de presse. L'accès équitable aux médias d'État n'est pas une réalité pour tous les partis politiques. Les autorités de la transition exercent un contrôle rigoureux sur l'information, ce qui limite le débat public. Selon le rapport 2025 de Reporter Sans Frontières, la Guinée est passée de 78^{em} rang sur 180 pays en 2024 à 103^{em} sur 180 pays. Il s'agit d'une forte régression que RSF justifie notamment par la censure de médias critiques et l'enlèvement d'un journaliste toujours porté disparu. En réponse à cette restriction imposée par les autorités de transition, les partis d'opposition, certaines OSC et activistes font recours aux réseaux sociaux pour se faire entendre.

Dans ce contexte d'incertitude marqué par la fermeture des radios et télévisions privées, il serait difficile pour les autorités de transition de garantir une communication neutre, libre et équilibrée autour des dispositions du projet de la nouvelle Constitution et même durant les campagnes des élections à venir devant mettre fin à cette transition. Sur la base de ce constat, il faut alors craindre des tensions et des confrontations sociopolitiques dans le pays et sur les réseaux sociaux.

4. Des leviers pour mitiger les risques de tensions et de violences politiques

Pour mitiger les risques et favoriser un processus électoral apaisé, plusieurs leviers d'action peuvent être mobilisés. Un dialogue politique formel, inclusif et permanent est essentiel pour aboutir à un consensus minimal sur les règles du jeu électoral, notamment concernant les opérations de l'organe de gestion des élections, le fichier électoral et la nouvelle loi électorale. Les efforts pour garantir l'autonomie opérationnelle et financière de la Direction Générale des Élections (DGE) pourraient aussi aider à limiter les tensions. Un Code de bonne conduite pourrait mobiliser les acteurs politiques à bannir la violence, les discours de haine ou discours polarisant tout au long du processus électoral. La société civile, de son côté pourrait jouer un rôle crucial en accompagnant les autorités dans les initiatives de réponses rapides aux risques de tension et violence. Avec l'appui des PTFs, elle pourrait déployer des missions d'observation électorale citoyenne à grande échelle et des actions contre la désinformation. Il peut être explorée l'idée d'une charte de couverture électorale éthique et la création de coalitions de "Fact-Checking" pour contrer les fausses informations. Dans ce cadre, le rétablissement d'une pluralité médiatique et l'autorisation des activités des partis politiques hors de leurs sièges pourraient contribuer à dissiper les frustrations possibles.

Enfin, la Communauté régionale et internationale devrait maintenir une diplomatie coordonnée pour emmener les acteurs à un compromis tout en mobilisant un soutien financier et technique d'appui à la bonne organisation du processus.

III. SCÉNARIOS POSSIBLES

Scénario 1 : Meilleur cas - "L'ouverture du paysage socio-politique pour un référendum inclusif et participatif dont les résultats sont durablement acceptés par tous " **(Très peu probable)**

Sous les auspices des partenaires régionaux et internationaux, le Gouvernement de transition accepte de dialoguer avec la classe politique. Certaines conclusions du dialogue national sont mises en œuvre y compris un audit indépendant du fichier électoral. Bien

que des irrégularités puissent être découvertes et des exclusions dénoncées, le rapprochement des acteurs permet d'assainir le fichier et d'établir un minimum de confiance autour du processus et de la DGE. Le référendum, bien que sous haute surveillance, se déroule sans violences majeures et les résultats largement acceptés sont proclamés. Les autorités de la transition, non sans difficultés, parviennent à passer le cap du référendum.

Scénario 2 : Cas médian - *"Report du référendum pour causes de retard dans les préparatifs, de tensions électorales, etc."* **(Peu probable)**

Le pouvoir et les acteurs politiques y compris ceux de l'opposition ne s'entendent pas sur le minimum pour tenir le référendum. Le Gouvernement de transition, sous pression, fait des concessions limitées mais tardivement. Relativement installée en retard pour organiser les élections avec un nouveau cadre légal et institutionnel, la DGE prend du retard sur certaines opérations clés y compris l'installation de ses démembrements, la finalisation de la liste électorale, la logistique, les impressions, les formations et autres. Sur le terrain et sur les réseaux sociaux, les suspicions et les contestations s'enflent autour de la conduite du processus. Ces contestations dégénèrent en incidents violents par endroits dans le pays. La date du 21 septembre 2025 devient intenable. Le scrutin est soit reporté (sine-die ou avec une nouvelle date de convocation du corps électoral).

Scénario 3 : Pire cas - *"Un référendum non inclusif et critiqué dont les résultats sont rejetés par une frange des parties prenantes clés"* **(Probable)**

Malgré les critiques des partis politiques et les appels au dialogue des partenaires techniques, aucun compromis n'est trouvé sur les questions clés (Opérations de la DGE, fichier électoral, ouverture du paysage médiatique et politique). La logique du passage en force dans la confrontation prévaut. L'opposition, estimant que le processus n'est pas crédible, opte pour le boycott du référendum. La campagne et le vote se déroulent dans un climat de peur et de violence, avec une faible participation des électeurs. Les résultats sont proclamés et immédiatement rejetés. L'opposition appelle à des manifestations qui sont réprimées, le pays bascule dans

une crise sociopolitique profonde qui compromet les initiatives déjà entreprises par les autorités et retarde le retour à l'ordre constitutionnel.

IV. RECOMMANDATIONS POUR UN PROCESSUS ÉLECTORAL APAISÉ

- **Au Gouvernement de la Transition :**
- Établir un cadre de dialogue politique permanent et formel pour un compromis minimal sur certaines règles du jeu (opérations de la DGE, fichier électoral, ouverture du pluralisme médiatique, autorisation des activités des partis politiques, etc.) ;
- Garantir à tous les partis politiques un minimum de protection pour assurer leur participation effective au référendum et les élections à venir. Cela permettrait de renforcer la confiance des acteurs dans les processus électoraux en cours dans le pays
- Garantir l'autonomie opérationnelle voire financière de la DGE.
- Alléger les mesures de restriction sur les libertés de presse, d'expression, de réunion, d'association, de manifestation et d'activité de toutes les parties prenantes au processus électoral ;
- Garantir, tout au long du processus, le respect des dispositions de la Charte de la transition relativement aux libertés de presse, réunion, manifestation, d'expression, etc.. et promouvoir des mesures de confiance ;
- Mobiliser le soutien technique et financier des PTFs pour la bonne conduite des opérations critiques du processus électoral ;
- Participer, de manière constructive, au dialogue et renoncer à la confrontation, les menaces, les discours de haine et de division ;
- Privilégier les discussions franches et ouvertes avec les autorités de la transition et la DGE tout au long du processus afin de parvenir à des compromis sur le processus et son calendrier ;

- Investir dans la formation et l'éducation des délégués dans les bureaux de vote afin de suivre les opérations et de justifier les éventuels recours ;
- Sensibiliser et former les militants aux enjeux du référendum, à la tolérance et à la non-violence ;
- **A la Direction Générale des Élections (DGE) :**
- Publier à temps, le calendrier électoral détaillé ainsi que toutes les procédures opérationnelles à appliquer aux fins de garantir l'ouverture et démontrer la transparence du processus ;
- Garantir la transparence dans le processus de révision des listes électorales et permettre son audit par des experts indépendants avec l'implication des parties prenantes.
- Mettre en place un cadre de communication proactif pour informer régulièrement toutes les parties prenantes et le public sur les étapes du processus enclenché, afin de dissiper les rumeurs et de renforcer leur confiance.
- **A la Cour Suprême :**
- Garantir la transparence dans le traitement du contentieux électoral et motiver les décisions de manière claire et accessible au public pour renforcer la confiance de l'électorat et des acteurs politiques.
- **A la Société Civile :**
- Déployer des missions d'observation électorale couvrant depuis le recensement des électeurs jusqu'à l'épuisement des recours post-électorales ;
- Renforcer les systèmes d'alerte précoce et de monitoring des risques de violences (désinformation et des discours de haine, etc...), en collaboration avec les médias et des plateformes numériques ;
- **Aux Médias :**
- Adopter une charte de couverture électorale basée sur l'éthique, l'équilibre et la responsabilité sociale ;
- Créer des coalitions de "fact-checking" pour contrer rapidement et de manière coordonnée les fausses informations tout au long du processus électoral ;
- **A la Communauté Internationale (CEDEAO, UA, ONU, UE) :**
- Intensifier les initiatives de diplomatie préventive coordonnée et de haut niveau pour maintenir un contact (dialogue) permanent avec tous les acteurs afin qu'ils parviennent à des compromis politiques ;
- Mobiliser un soutien technique et financier pour les opérations critiques du processus électoral et le déploiement de missions d'observation internationales crédibles.

CONCLUSION

Le Référendum constitutionnel du 21 septembre 2025 est bien plus qu'une simple étape technique du retour à l'ordre constitutionnel. Il s'agit d'un test décisif de la volonté et de la capacité du régime de transition à rompre avec les cycles de contestation qui ont caractérisé l'histoire politique récente de la Guinée. Les chiffres du recensement biométrique, la création d'une nouvelle administration électorale sous contrôle de l'exécutif, l'absence de dialogue et la persistance de la méfiance collective sont autant d'éléments qui rappellent les crises passées.

L'organisation de ce référendum sans concession sur la transparence et le dialogue, risque de conduire le pays à des contestations. La voie pour un processus crédible et apaisé passe par la reconnaissance des doutes émis par une partie des acteurs politiques et l'instauration d'un dialogue sincère. Sans ces conditions, les risques de violence, et de non-acceptation du processus électoral demeurent et menacent ainsi que la stabilité et l'avenir de la transition guinéenne.

GUINÉE

Référendum Constitutionnel en Guinée:

Nécessité d'ouverture et d'inclusion
pour limiter les risques "d'une
constitution non consensuelle"

Clause de non-responsabilité: Cette publication est rendue possible grâce au soutien généreux de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de WANEP et ne reflète pas nécessairement les opinions du partenaire susmentionné.



With funding from



West Africa Network for Peacebuilding (WANEP)

Trinity Avenue, Off Mile 7 Road, Achimota, Accra

P. O. Box CT4434, Cantonments, Accra-Ghana

Tel: +233 302 411638 | 302 406340 | 302 426004 | 302 408224

Email: wanep@wanep.org | Website: www.wanep.org